



**PRÉFET
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Réunion du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CoDERST) du 18 janvier 2022

Lors de sa réunion du 18 janvier 2022, le CoDERST a examiné les dossiers suivants :

- Arrêté préfectoral portant délimitation d'une zone de protection de l'aire d'alimentation de captage en eau potable de la Chancelée à Saint-Romans-les-Melle ;
Avis du CoDERST : favorable
- Arrêté interdépartemental valant règlement d'eau des ouvrages structurants du marais mouillé de Sèvre niortaise, du Mignon et des Autizes
Avis du CoDERST : défavorable
- Arrêté préfectoral sur la demande d'autorisation environnementale relative à l'extension d'un élevage avicole sur la commune La Peyratte
Avis du CoDERST : favorable

À la suite de ces différents avis, ces projets seront autorisés (ou non) par arrêté préfectoral du préfet des Deux-Sèvres, et par arrêté inter-préfectoral des préfets de Vendée, Charente-Maritime et Deux-Sèvres pour le second dossier examiné.